Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

de l'Institut Trébas Québec inc.

Avril 2021

Québec

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec
Bureau de la présidence

Québec, le 23 juin 2021

Madame Luisa Tanzi
Directrice générale
Institut Trebas Québec inc.
550, rue Sherbrooke Ouest, 6e étage
Montréal (Québec) H3A 1B9

Objet : Suivi aux rapports d'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* et de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 avril 2021, du suivi transmis par l'Institut Trébas le 18 décembre 2020 en regard des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Dans son rapport de mai 2010, la Commission a recommandé à l'Institut de s'assurer que les évaluations finales permettent à chaque élève de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards établis pour chacun des cours conformément au programme.

Par ailleurs, en octobre 2014, la Commission a émis une recommandation sur le même sujet lors de l'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* faite à l'occasion de l'évaluation, par l'Institut, de son programme *Traitement de sons et conception sonore* (NNC.0A). La Commission a alors recommandé à l'établissement de s'assurer que les instruments d'évaluation des apprentissages de cours, incluant le stage, permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards déterminés. Le suivi proposé par l'Institut et évalué ici par la Commission couvre ces deux recommandations.

Ainsi, l'Institut Trébas présente son mécanisme d'approbation de plans de cours et celui concernant l'approbation des instruments d'évaluation. Les professeurs

888, rue Saint-Jean, 4e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

sont responsables de l'élaboration de leur plan de cours et, pour ce faire, s'appuient sur une grille d'autoévaluation fournie par l'Institut. Le plan de cours doit notamment décrire les évaluations prévues. Les professeurs sont aussi responsables de l'élaboration des activités d'évaluation des apprentissages et de leur conformité avec la PIEA, notamment en ce qui concerne la possibilité, pour chaque étudiant, de démontrer l'atteinte des objectifs de manière individuelle. Au début de chaque session, les professeurs remettent leur plan de cours et leur évaluation finale de cours à la Direction des études pour approbation. La Direction des études peut aussi conseiller ou proposer des changements au plan de cours ou aux instruments d'évaluation et assure un suivi dans les cas où le professeur doit apporter des modifications.

La Commission considère que la mise en œuvre de ces mécanismes d'approbation permet à l'Institut de s'assurer que les évaluations finales permettent à chaque élève de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards établis, et ce, pour chaque cours. Les recommandations sont donc levées.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Emmanuel Martin-Jean, directeur des études